

	CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	COMPTE-RENDU DE SEANCE
	Séance publique du 24 juillet 2020	

Convocation du 17 juillet 2020

Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Alain CAZABONNE à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30
M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

ABSENT(S) :

M. Philippe POUTOU

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme Christine BOST et M. Clément ROSSIGNOL-PUECH ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

PROPOS PRELIMINAIRES

DISCOURS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

MM. BOBET, RAYNAL, CAZABONNE, DUPRAT, LABARDIN, MANGON, HURMIC, DELPEYRAT, FLORIAN, ROSSIGNOL-PUECH et TOUZEAU sont intervenus.

ENTREPRISE GFT Blanquefort (GETRAG)

Mme. FERREIRA et M. ESCOTS sont intervenus.

ORDRE DU JOUR

Monsieur ANZIANI 1 **Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication Délibération n° 2020-144**

Il convient de lister les arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole (amélioration des règles de fonctionnement des institutions métropolitaines).

Communication effectuée

Monsieur ANZIANI 2 **Désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein des Conseils d'Administration et des Conseils d'Exploitation des régies métropolitaines. Délibération n° 2020-145**

Il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants de Bordeaux Métropole au sein des instances des régies métropolitaines pour la présente mandature

Unanimité – Désignations effectuées

Monsieur ANZIANI 3 **Désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes. Délibération n° 2020-146**

A la suite du renouvellement du Conseil de Bordeaux Métropole le 17 juillet 2020, et pour permettre la continuité du fonctionnement des organismes dans lesquels l'Etablissement public est amené à siéger, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de leurs

instances.

M. SUBRENAT est intervenu sur ce dossier.

Unanimité – Désignations effectuées

Monsieur ANZIANI 4 **Composition de la commission d'appel d'offres - Election - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2020-147

Election des membres de la commission d'appel d'offres après dépôt des listes

Unanimité – Désignations effectuées

Monsieur ANZIANI 5 **Commission pour l'attribution des contrats de concession - Election - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2020-148

Election des membres de la commission pour l'attribution des contrats de concession suite à dépôt des listes

Unanimité – Désignations effectuées

Monsieur ANZIANI 6 **Fixation du nombre de commissions, du nombre de leurs membres, de leurs domaines de compétence et de leur composition - Décision - Désignation**
Délibération n° 2020-149

Il convient de fixer le nombre de commissions, le nombre de leurs membres, leurs domaines de compétence et leur composition

Unanimité – Désignations effectuées

Madame BOST 7 **Agence qualité construction (AQC) - Année 2020 - Subvention de fonctionnement- Convention - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2020-150

La Charte "Bien construire à Bordeaux Métropole" (Charte BCBM), présentée en Conseil de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018 a été conçue comme un outil de partenariat et de négociation pour renforcer la qualité constructive. Cette charte énonce un ensemble de bonnes pratiques auxquelles s'engagent les signataires.

L'un des engagements clefs de l'adhésion est d'accepter que soient évaluées les opérations mises en œuvre sur la base du dispositif "REX Bâtiments performants".

L'étude qualitative des bâtiments construits sur la métropole bordelaise sera conduite par l'association Agence qualité construction (AQC).

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder une subvention de 52 000 € à l'Agence qualité construction (AQC) pour la réalisation de cette étude.

Unanimité

Madame BOST **EYSINES - Immeuble sis 20 et 26 rue Seguin - Conclusion d'un bail**
8 **emphytéotique avec la commune d'Eysines - Décision - Autorisation**
 Délibération n° 2020-151

Il s'agit de mettre à disposition, sous la forme d'un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans et moyennant une redevance annuelle de 7 976 €, qui n'est pas inférieure à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat formulé le 17 juin 2020, deux parcelles bâties distinctes dans le but d'étendre à terme le groupe scolaire mitoyen et, dans un premier temps, développer les locaux périscolaires qui nécessitent d'importants travaux de réhabilitations. Les conditions de cette mise à disposition ont été acceptées par la Ville.

Unanimité

Monsieur **Financement de la ligne car express Bordeaux - Créon - Convention**
ROSSIGNOL- **de financement - Décision - Autorisation**
PUECH **Délibération n° 2020-152**
9

Par délibérations en date du 12 juillet 2019 et du 29 novembre 2019, Bordeaux Métropole a financé l'expérimentation de la ligne de car express Bordeaux-Créon via une convention avec le Syndicat mixte de transports Nouvelle Aquitaine Mobilités et la Région Nouvelle Aquitaine. Fort du succès rencontré par cette ligne de car express, il est important de poursuivre l'exploitation de cette ligne et de confirmer l'engagement financier de Bordeaux Métropole aux côtés des partenaires. Ce dernier s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'une durée maximale de 7 ans (un an renouvelable 6 fois).

MM. DUPRAT, FEUGAS, CHAUSSET, MORISSET, GARRIGUES et TOUZEAU sont intervenus.

Unanimité

Monsieur **Manifestation UAV DAY - Le 16 septembre 2020 au CESA DRONES -**
DELPEYRAT **Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**
10 **Délibération n° 2020-153**

Bordeaux Technowest est une association loi 1901 qui a été créée en 1989 sur le territoire métropolitain et intervient en soutien aux filières aéronautique-spatial-défense et croissance verte. Tous les deux ans, au mois de septembre, Bordeaux Technowest mandatait une entreprise d'évènementiel pour organiser l'UAV Show, un évènement qui réunit l'écosystème des drones français et internationaux à Bordeaux.

En raison de la pandémie du Covid-19, l'évènement prévu initialement les 15, 16 et 17 septembre 2020 à Bordeaux a été reporté au 19, 20 et 21 octobre 2021. Cependant, afin de maintenir le lien entre les acteurs du secteur des drones, Bordeaux Technowest a décidé de décliner l'UAV Show en un temps fort sur une journée dénommée « UAV Day » le 16 septembre 2020.

Majorité

Abstention : Monsieur HURMIC,
Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,
Monsieur LABESSE, Monsieur
GARNIER, Monsieur BLANC,
Madame CASSOU-SCHOTTE,
Madame BICHET, Madame BLOCH,
Madame PAPIN, Monsieur
PAPADATO, Madame JAMET,
Monsieur GHESQUIERE, Madame
NOEL, Madame RAMI, Monsieur

**CAZAUX, Madame CHOPLIN,
Monsieur CUGY, Madame
CURVALE, Madame DEMANGE,
Monsieur GOMOT, Monsieur
GUILLEMIN, Monsieur JABER,
Madame JUQUIN, Madame
JUSTOME, Madame LE
BOULANGER, Madame LECERF,
Madame LEPINE, Monsieur G.
MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur
RIVIERES, Madame SAADI;**

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
11**

**Compte administratif de l'exercice 2019 -Approbation
Délibération n° 2020-154**

Au terme du présent rapport, il vous est proposé d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2019. Ainsi, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, il a été exécuté au cours de l'année 2 250 612 695,23 € de recettes et 1 959 883 231,46 € de dépenses, d'où un résultat annuel de 290 729 463,77 €.

A cela il convient d'ajouter en balance d'entrée la somme des résultats de l'exercice précédent soit - 153 087 970,08 € pour donner un résultat global de clôture 2019 qui s'élève à 137 641 493,69 €. Une fois pris en compte les restes à réaliser de recettes et de dépenses à reporter sur l'exercice 2020 d'un montant de 18 842 298,12 €, le résultat net de l'exercice 2019 est arrêté à 118 799 195,57 €.

MM. CASENAVE, SALLABERRY, DELPEYRAT, Mmes MELLIER, BOST et CURVALE sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés

**MM. BOBET et ANZIANI ne
participent pas au vote**

**Madame
FERREIRA
12**

**Bordeaux Métropole - Compte de gestion comptable public pour
l'exercice 2019 - Avis
Délibération n° 2020-155**

Au terme du présent rapport, il vous est proposé de statuer sur les opérations de l'exercice 2019 (période du 1er janvier au 31 décembre 2019) et sauf règlement par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), d'admettre les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice, égaux à ceux du compte administratif de Monsieur le Président, qui présente un excédent global de clôture de 137 641 493,69 euros.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
13**

**Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020 - Décision
- Autorisation
Délibération n° 2020-156**

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé, pour chaque budget, d'affecter au budget 2020,

dans le respect des textes en vigueur, les résultats de fonctionnement dégagés au Compte Administratif (CA) pour l'exercice 2019.

Mmes MELLIER, CURVALE et M. GARRIGUES sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
14** **Règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2020-157**

L'article L.5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux métropoles d'établir, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante, un règlement budgétaire et financier.

Institué par l'ordonnance n°2014-1490 du 11 décembre 2014, le premier règlement budgétaire et financier a été approuvé par le Conseil de Métropole par délibération en date du 18 décembre 2015. Il avait été élaboré par Bordeaux Métropole et les communes mutualisant la fonction financière afin de se doter d'un règlement commun et adapté permettant d'améliorer la performance et la sécurité de la prévision budgétaire, de la gestion financière et la qualité de leurs comptes.

La présente délibération a pour objet de proposer au vote le règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole comparable à celui proposé en 2015 avec effet immédiat. Cependant, dans une démarche partagée et consensuelle avec les communes qui ont mutualisé leurs finances, et dans l'attente de l'installation des différents conseils municipaux, il sera réexaminé et soumis à l'approbation du Conseil de Métropole et des conseils municipaux concernés dans les prochains mois.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
15** **Budget supplémentaire exercice 2020 - Examen - Décision - Adoption
Délibération n° 2020-158**

A l'issue du vote du Budget primitif de l'exercice 2020 et de l'adoption du Compte administratif 2019, il y a lieu d'approuver le projet de Budget supplémentaire du Budget de l'exercice 2020 de Bordeaux Métropole. Le présent projet de Budget supplémentaire pour l'année 2020 qui reprend les reports de l'exercice 2019 (résultats de clôture et restes à réaliser), les dépenses et recettes supplémentaires et nouvelles et les mouvements d'ordre, s'établit en mouvements budgétaires à 356 733 519,24 € en dépenses et à 388 700 768,14 € en recettes. Il ressort un excédent global de 31 967 248,90 €. Sont par ailleurs proposées au vote les créations et modifications d'AE-AP/CP (Autorisations d'Engagement et de Programme et Crédits de Paiement) mentionnées dans la présente délibération pour un montant de 30 440 000 €.

Mmes MELLIER, CURVALE et M. GARRIGUES sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
16** **PESSAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 200 logements
étudiants collectifs locatifs, Village 4 bis, avenue Jean Babin -
Emprunts d'un montant total de 10 212 500 euros, des types PLS et
PHARE, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-159**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 5 612 500 €, de type

Prêt Locatif Social (PLS), et un emprunt de 4 600 000 €, de type Prêt Habitat Amélioration Restructuration Extension (PHARE), contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et destinés à financer la construction de 200 logements étudiants collectifs locatifs, Village 4 bis, avenue Jean Babin à Pessac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
17**

**BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs, ZAC Saint-Jean Belcier, lot 9.11, rue Amédée Saint-Germain - Emprunts d'un montant total de 3 286 560 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-160**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 315 933 € et 647 178 €, de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), et deux emprunts de 756 434 € et 1 567 015 €, de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 36 logements collectifs locatifs (12 PLAI et 24 PLUS), Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier, lot 9.11, rue Amédée Saint-Germain à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
18**

**VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 46 logements collectifs locatifs, 145, avenue des Pyrénées - Emprunts d'un montant total de 5 561 585 euros, des types PLAI, PLUS et PHB2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-161**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 543 986 € et 1 085 302 €, de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), deux emprunts de 1 326 039 € et 2 307 258 €, de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), et un emprunt de 299 000 €, de type Prêt Haut de Bilan bonifié de deuxième génération (PHB2.0), contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 46 logements collectifs locatifs (16 PLAI et 30 PLUS), 145, avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
19**

**BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 31 logements étudiants collectifs locatifs, 5, rue Achard/2 et 4, rue Blanqui - Emprunt complémentaire de 42 718 euros, de type CPLS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-162**

Par délibération n° 2010/0880 du 17 décembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015, a accordé sa garantie à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE pour le remboursement de deux emprunts de 322 736 € et 582 628 €, de type Prêt Locatif Social (PLS), et un emprunt de 500 000 €, de type Prêt Habitat Amélioration Restructuration Extension (PHARE), à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 31 logements étudiants collectifs locatifs, 5, rue Achard/2 et 4, rue Blanqui à Bordeaux. Suite à la clôture de cette opération, la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt complémentaire de 42 718 €, de type Complémentaire au Prêt locatif Social (CPLS), contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
20**

**BORDEAUX - Société Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition et amélioration d'un logement collectif locatif situé 18, rue de la Vieille Tour - Emprunt d'un montant de 14 487 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-163**

La société Foncière d'Habitat et Humanisme a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 14 487 €, de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement collectif locatif situé 18, rue de la Vieille Tour à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
21**

**VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 8 logements individuels locatifs, sis, 12 rue Jean-Edgard Glady - Emprunts d'un montant total de 1 149 816 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-164**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) Immobilière Atlantic Aménagement a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts d'un montant global de 1 149 816 €. Ces emprunts sont des types Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et Prêt Locatif à Usage Social (PLUS). Ces prêts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition foncière et la construction, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 8 logements individuels locatifs. Cette opération se situe 12 rue Jean-Edgard Glady sur la commune de Villenave-d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
22**

**BEGLES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 35 logements collectifs locatifs, sis, résidence Paty, rue de Paty - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 4 647 226 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-165**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts des types Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) d'un montant global de 4 647 226 euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ces emprunts sont destinés à financer la charge foncière et la construction de 35 logements collectifs locatifs (27 PLUS et 8 PLAI), sis, résidence Paty, rue de Paty sur la commune de Bègles. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
23**

**AMBARES ET LAGRAVE - OPH Métropolitain AQUITANIS - Charge foncière et construction de 25 logements individuels et collectifs locatifs, sis, opération Sylvaé, rue des Blandats - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 269 069 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-166**

L'Office Public de l'Habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts des types Prêt Locatif Aidé d'Intégration de 380 477 € (PLAI foncier) et de 741 355 € (PLAI), ainsi que pour deux prêts de type Prêt Locatif à Usage Social de 753 332 € (PLUS foncier) et 1 393 905 € (PLUS). Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et sont destinés à financer la charge foncière et la construction de 25 logements individuels et collectifs locatifs (16 PLUS et 9 PLAI). La construction de ces logements s'effectue avec les futurs habitants. Les logements sont modulables et les matériaux biosourcés. Il s'agit de l'opération « Sylvaé », située rue des Blandats sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote :
Madame DE FRANÇOIS**

**Madame
FERREIRA
24**

**BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction d'un FJT (Foyer de jeunes travailleurs) de 29 logements collectifs locatifs, sis, 19-21 Cours Edouard Vaillant - Emprunts de clôture d'opération de type PLAI d'un montant global de 313 524 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-167**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) d'un montant global de 313 524 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ces emprunts sont destinés à financer la clôture de l'opération d'acquisition foncière et de construction d'un foyer d'hébergement de jeunes travailleurs (FJT), comprenant 29 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Cours Edouard Vaillant sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
25**

**BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 12 logements collectifs locatifs, sis, 19-21 Cours Edouard Vaillant - Emprunt de clôture d'opération de type PLUS d'un montant global de 135 577 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-168**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) d'un montant de 135 577 euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cet emprunt est destiné à financer la clôture de l'opération d'acquisition foncière et de construction d'une opération comprenant 12 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 19-21 cours Edouard Vaillant sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
26**

**BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE- Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs, sis, rue du Tondu - Emprunts d'un montant global de 472 464 euros, des types PLS et PHB 2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-169**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 181 162 € et 258 802 €, de type Prêt locatif social (PLS) et un emprunt de 32 500 € de type Prêt haut de bilan bonifié de deuxième génération (PHB 2.0), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 5 logements collectifs locatifs, sis, rue du Tondu sur la commune de Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
27**

**BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 14 logements collectifs locatifs, rue Barillet Deschamps, résidence "Transition" - Emprunts d'un montant total de 1 642 056 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-170**

AQUITANIS, Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole, a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 112 746 € et 551 190 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 238 211 € et 739 909 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 14 logements collectifs locatifs (5 PLAI et 9 PLUS), rue Barillet Deschamps, résidence "Transition" à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote :
Madame DE FRANÇOIS**

**Madame
FERREIRA
28**

**MERIGNAC - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition en VEFA de 13 logements collectifs en location-accession, avenue Henri Vigneau, résidence "Domaine de Vigneau" - Emprunt de 1 718 128 euros, de type PSLA, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-171**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) MESOLIA HABITAT a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 1 718 128 €, de type Prêt social location-accession (PSLA), à contracter auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et destiné à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 13 logements collectifs en location-accession, avenue Henri Vigneau, résidence "Domaine de Vigneau" à Mérignac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
29**

**SA d'HLM Seqens Solidarité - Transfert de patrimoine de la SA d'HLM France Habitation en faveur de la SA d'HLM Seqens Solidarité - Demande de garantie d'emprunt concernant le transfert du contrat de prêt lié à cette cession à hauteur de 50 % - Le CRD de l'emprunt contracté auprès de la CDC est de 1 466 977,38 euros, soit une demande de garantie portant sur 733 488,69 euros - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-172**

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, la SA d'HLM France Habitation a cédé son patrimoine constitué de foyer logements, au profit de la SA d'HLM Seqens Solidarité (ex. SA d'HLM Pax Progrès Pallas). Ce patrimoine est situé « Château Dulamon », 12 avenue du 8 mai - BP 1 – sur la commune de Blanquefort.

Dans ce cadre ainsi énoncé, la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Seqens Solidarité, souhaite bénéficier de l'octroi de la garantie métropolitaine à hauteur de 50% concernant le transfert du contrat de prêt lié à cette cession.

A ce titre, au 31 décembre 2019, le montant du Capital restant dû (CRD) de cette ligne d'emprunt transférée intégralement à la SA d'HLM Seqens Solidarité est de 1 466 977,38 euros, soit une demande de garantie portant sur 733 488,69 euros. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
30**

**BEGLES - SCIC d'HLM AXANIS - Construction de 38 logements collectifs en location-accession, ZAC "Quartier de la Mairie", îlot J2, allée Boyer, opération "Les Esteyous" et "Les Petits Ruisseaux" - Emprunt de 6 700 000 euros, de type PSLA, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-173**

La Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à loyer modéré (SCIC d'HLM) AXANIS a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 6 700 000 €, de type Prêt social location-accession (PSLA), à contracter auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et destiné à financer la construction de 38 logements collectifs en location-accession, ZAC "Quartier de la Mairie", îlot J2, allée Boyer, opération "Les Esteyous" et "Les Petits Ruisseaux" à Bègles. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
31**

**OPH métropolitain AQUITANIS - Réaménagement de 29 lignes
d'emprunts - Le capital restant dû au 1er mars 2020 est de 60 178
188,25 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-174**

L'Office Public de l'Habitat (OPH) de Bordeaux Métropole, Aquitanis, conduit une démarche de réaménagement de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ce réaménagement a pour objectif de lui permettre de dégager des marges de manœuvres pour porter son développement et soutenir un plan de maintenance ambitieux de son patrimoine.

C'est pourquoi, l'OPH Aquitanis sollicite la réitération de la garantie de Bordeaux Métropole à hauteur de 100% pour un avenant de réaménagement n° 107473 concernant le réaménagement de 29 lignes d'emprunts, pour un montant global de capitaux restant dus au 1er mars 2020 de 60 178 188,25 euros. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote :
Madame DE FRANÇOIS**

**Madame
FERREIRA
32**

**OPH métropolitain AQUITANIS - Réaménagement de 31 lignes
d'emprunts - Le capital restant dû au 1er mars 2020 est de 45 069
047,18 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-175**

L'Office Public de l'Habitat (OPH) de Bordeaux Métropole, Aquitanis, conduit une démarche de réaménagement de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ce réaménagement a pour objectif de lui permettre de dégager des marges de manœuvres pour porter son développement et soutenir un plan de maintenance ambitieux de son patrimoine.

C'est pourquoi, l'OPH métropolitain Aquitanis sollicite la réitération de la garantie de Bordeaux Métropole à hauteur de 100% pour un avenant de réaménagement n° 107476 concernant le réaménagement de 31 lignes d'emprunts, pour un montant global de capitaux restant dus au 1er mars 2020 de 45 069 047,18 euros. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote :
Madame DE FRANÇOIS**

**Madame
FERREIRA
33**

**BORDEAUX - SCIC AXANIS - Construction de 12 logements en projet d'habitat participatif destinés à la location accession, sis, opération Bon Pati, rue Raymond Lavigne - Emprunt de type PSLA de 1 200 000 euros à contracter auprès d'ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-176**

La Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à loyer modéré (SCIC d'HLM) AXANIS a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de 1 200 000 €, de type Prêt social location-accession (PSLA). Cet emprunt est à contracter auprès de l'établissement bancaire ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels. Il est destiné à financer un projet d'habitat participatif de construction de 12 logements collectifs en location-accession. Cette opération dite « Bon Pati », se situe rue Raymond Lavigne, sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
34**

**MERIGNAC - SA d'HLM ERILIA - Charge foncière et construction de 32 logements collectifs locatifs, 85-89, avenue de Magudas, résidence "Les Demoiselles" - Emprunts d'un montant total de 3 408 075 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-177**

La Société anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) ERILIA a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 218 376 € et 505 307 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), deux emprunts de 665 190 € et 1 539 202 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), et un emprunt de 480 000 €, de type Prêt Booster, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 32 logements collectifs locatifs (10 PLAI et 22 PLUS), 85-89, avenue de Magudas, résidence "Les Demoiselles" à Mérignac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
35**

**BORDEAUX - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition foncière et construction de 85 logements collectifs locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, résidence Belvédère, Boulevard Joliot Curie - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0, d'un montant global de 11 357 941 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-178**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) Clairsienne a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts d'un montant global de 11 357 941 €. Ces emprunts sont des types Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif Social (PLS) et Prêt Haut de Bilan bonifié de deuxième génération (PHB 2.0). Ces prêts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignation

(CDC) et sont destinés à financer l'acquisition foncière et la construction, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 85 logements collectifs locatifs sociaux (41 PLUS, 23 PLAI, 21 PLS). Cette opération dénommée « Belvédère » se situe Ilot EB1, boulevard Joliot Curie sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
36**

**SAINT AUBIN DE MEDOC - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition foncière et construction de 41 logements locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, Domaine de Villepreux, Route de Picot et Route de l'Oustaou Vieil, lieudit Villepreux- Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 4 381 905 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-179**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) Clairsienne a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts d'un montant global de 4 381 905 €. Ces emprunts sont des types Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et Prêt Locatif à Usage Social (PLUS). Ces prêts ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition foncière et la construction, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 41 logements collectifs locatifs sociaux (26 PLUS, dont 7 maisons et 15 PLAI, dont 2 maisons). Cette opération dénommée « Domaine de Villepreux » se situe Route de Picot et Route de l'Oustaou Vieil, lieu dit Villepreux sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
37**

**VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition foncière et construction de 10 logements collectifs locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, opération Capitaine Gilles 1, 32 rue du Capitaine Gilles - Emprunts des types PLAI, PLUS, PHB 2.0 et Booster, d'un montant global de 1 103 270 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-180**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) Clairsienne a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts d'un montant global de 1 103 270 €. Ces emprunts sont des types Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Haut de Bilan bonifié de deuxième génération (PHB 2.0) et prêt Booster. Ces prêts ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition foncière et la construction, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur

d'Achèvement (VEFA), de 10 logements collectifs locatifs sociaux (6 PLUS et 4 PLAI). Cette opération dénommée « Capitaine Gilles 1 » se situe 32 rue du Capitaine Gilles sur la commune de Villenave d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
38**

**VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 8 logements collectifs locatifs, 187, avenue des Pyrénées, résidence "L'Opale" - Emprunts d'un montant total de 702 100 euros, des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-181**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) CLAIRSIENNE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour deux emprunts de 79 300 € et 74 737 €, de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), deux emprunts de 158 739 € et 217 324 €, de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), un emprunt de 120 000 €, de type Prêt Booster, et un emprunt de 52 000 €, de type Prêt Haut de Bilan bonifié de deuxième génération (PHB 2.0), contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 8 logements collectifs locatifs (3 PLAI et 5 PLUS), 187, avenue des Pyrénées, résidence "L'Opale" à Villenave d'Ornon. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
39**

**PESSAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 200 logements étudiants collectifs locatifs, Village 4 bis, avenue Jean Babin - Emprunts d'un montant total de 5 837 429 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-182**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif social (PLS) d'un montant global de 5 837 429 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ces emprunts sont destinés à financer la charge foncière et la construction de 200 logements étudiants collectifs locatifs sociaux, sis, CROUS V4 bis, avenue Jean Babin, sur la commune de Pessac. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
40**

**Commission d'Indemnisation Amiable du préjudice commercial du fait de travaux - Prise en compte du développement du réseau de transports en commun - Modification des modalités de versement de l'indemnité transactionnelle - Approbation
Délibération n° 2020-183**

Le dispositif d'indemnisation du préjudice commercial de Bordeaux Métropole prend en compte les travaux du tramway, de voirie ou d'assainissement en maîtrise d'ouvrage ou co-maîtrise de Bordeaux Métropole, d'une durée supérieure à quatre mois.

La phase 3 du tramway s'étant achevée avec la mise en service de la ligne D, il apparaît nécessaire d'intégrer dans le dispositif d'indemnisation l'ensemble des travaux liés au développement du réseau de transports en commun en cours ou à venir.

En outre, au regard des difficultés liées aux conditions économiques consécutives à la crise sanitaire, mais aussi de la nécessaire simplification des démarches, il est proposé de modifier les conditions de versement de l'indemnité transactionnelle tout en maintenant la vérification ultérieure de l'absence de réalisation d'une plus-value imputable à l'ouvrage public

M. BOBET est intervenu sur ce dossier.

Unanimité

**Monsieur EGRON 41 Indemnités de fonction des élus métropolitains - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-184**

La détermination des indemnités de fonction des membres du conseil métropolitain relève de plafonds individuels et d'une logique d'enveloppe indemnitaire globale fixés par le Code général des collectivités locales. En tenant compte de ces éléments, il convient de fixer le taux des indemnités de fonction des élus pour les mandats de Président(e), Vice-Président(e), Conseiller(e)s métropolitain(e)s et Conseiller(e) attributaires d'une délégation. Il est proposé de reconduire les taux fixés au titre de la mandature précédente.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA,
Madame AMOUROUX, Monsieur
BOBET, Monsieur BAGATE,
Madame BONNEFOY, Madame
BONORON, Madame BOZDAG,
Monsieur CAZABONNE, Monsieur
COLES, Madame DELATTRE,
Madame DUMAS, Monsieur
DUPRAT, Monsieur FLORIAN,
Monsieur GARRIGUES, Monsieur
LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,
Madame LOUNICI, Monsieur
MANGON, Monsieur MILLET,
Madame MILLIER, Monsieur
MORETTI, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Monsieur PEScina,
Monsieur POIGNONEC, Monsieur
PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RAYNAL, Monsieur
ROBERT, Madame ROUX-LABAT,
Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur**

**SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,
Madame VERSEPUY;**

**Monsieur EGRON 42 Constitution des groupes d'élus - Participation de Bordeaux
Métropole à leur fonctionnement - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-185**

Les groupes de Conseillers métropolitains peuvent bénéficier de collaborateurs, via le recrutement de collaborateurs de groupes politiques dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales. Il est nécessaire de déterminer, au sein d'une enveloppe budgétaire maximale correspondant à 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil métropolitain, les modalités de répartition de cette ressource entre les groupes politiques.

Unanimité

**Monsieur EGRON 43 Versement d'une prime exceptionnelle à certains agents
particulièrement engagés lors de l'état d'urgence sanitaire liée à
l'épidémie de Covid-19 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-186**

Le présent rapport vise à instaurer une valorisation financière de l'engagement des agents publics particulièrement investis dans la continuité des services publics essentiels durant la période de confinement liée à l'état d'urgence sanitaire relatif à l'épidémie de Covid-19. Ce rapport a été établi après un parangonnage dans les métropoles et les villes de même strate, des échanges avec les communes de la Métropole, et en cohérence avec les mesures gouvernementales notamment.

Mme MELLIER et M. BOBET sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité

**Monsieur EGRON 44 Délibération complémentaire relative à la mise en place du Régime
indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de
l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constitué de
l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du
Complément indemnitaire annuel (CIA) - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-187**

La présente délibération a pour vocation la mise à jour du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en y intégrant les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, infirmiers en soins généraux, psychologues et techniciens, éligibles au RIFSEEP suite à la publication des arrêtés correspondants. Et dans le même temps, plusieurs précisions seront apportées sur les sujétions et les expertises.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Monsieur EGRON 45 Ajustements de rémunérations et indemnités - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-188**

La présente délibération a pour objet les modalités de remboursement de frais de représentation

sur justificatifs pour les emplois fonctionnels comme le permettent la Loi 90-1067 du 28 novembre 1990 et la circulaire du 20 décembre 1999. Par ailleurs, diverses mesures collectives et individuelles sont également proposées.

Unanimité

**Monsieur EGRON 46 Recours aux contrats d'apprentissage Bordeaux Métropole - Rentrée scolaire 2020/2021 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-189**

Bordeaux Métropole développe une politique engagée en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes notamment par le biais du recours aux contrats d'apprentissage.

La présente délibération vise à confirmer l'effectif total d'apprentis pouvant être accueillis pour l'année scolaire 2020-2021, les conditions de rémunération et la répartition des frais de formation.

Unanimité

**Monsieur EGRON 47 Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2020 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-190**

Par délibération n°2020/86 du 14 février 2020, le Conseil de Bordeaux Métropole a voté le budget primitif de l'exercice 2020 incluant les crédits mis à disposition des groupes politiques pour le financement de leurs frais de fonctionnement. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Article L215-18), l'assemblée délibérante doit déterminer les modalités de répartition de ces crédits entre les groupes politiques constitués en son sein. Le montant de ces crédits pour l'exercice 2020 est de 58 095 euros soit un niveau identique à l'exercice précédent.

Unanimité

**Monsieur EGRON 48 Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 19 relatif à la subvention 2020 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-191**

Subvention annuelle à la caisse de secours du corps des ex sapeurs pompiers de la Cub depuis leur transfert au SDIS en 2001

Unanimité

**Madame BICHET 49 Bordeaux - Réseau de chaleur du Grand Parc - Choix du mode de gestion - Lancement d'une concession pour la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien du réseau - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-192**

Le quartier Grand Parc est alimenté par un réseau de chaleur privé appartenant au bailleur social In'Cité, avec 3,7 km de réseau, une chaufferie gaz et une centrale de cogénération au gaz également. Bordeaux Métropole s'est rapprochée d'In'Cité fin 2017 pour mener des études portant sur l'extension de ce réseau et le verdissement de ses moyens de production. Elles ont démontré l'opportunité, après l'achat dudit réseau par Bordeaux Métropole, d'augmenter la quantité d'énergie livrée à terme (50 GWh contre 22 GWh actuellement) et de construire une chaufferie biomasse.

En complément, une étude sur le mode de gestion de ce réseau a été menée et au regard de l'ensemble des critères, la concession de travaux apparaît la plus adaptée. Il est par conséquent demandé au Conseil Métropolitain d'approuver le projet de réseau de chaleur public du Grand Parc à Bordeaux, et d'approuver le principe du recours à une concession portant délégation de service public avec travaux comme mode de gestion.

Mme CURVALE et M. FEUGAS sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

Madame BICHET 50 **Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation**
Délibération n° 2020-193

Le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne portant sur deux services publics (incinération des ordures ménagères sur l'unité de valorisation énergétique de Cenon et chauffage urbain) arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Le Conseil métropolitain a adopté son renouvellement, par délibération du 22 décembre 2017, et ce, pour une durée de 7 ans. Le nouveau contrat répond notamment à un double objectif : rénover le réseau existant et le développer en raccordant de nouveaux bâtiments.

Il est proposé d'attribuer ledit contrat au groupement Idex Territoires / Mixener et de verser une indemnité aux deux candidats évincés, le groupement Dalkia / Fayat entreprise TP et la société Engie Cofely, à hauteur respectivement de 50 000 € TTC et de 20 000 € TTC.

MM. MANGON, CHAUSSET, EGRON, HURMIC, TOUZEAU, CAZENAVE et Mme CURVALE sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés
**Abstention : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Monsieur CAZENAVE
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur S. MARI**

Madame BICHET 51 **Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2020-194

Dans le cadre de son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie voté au conseil métropolitain du 7 juillet 2017, il a été décidé de subventionner les associations listées dans ce rapport, pour l'accompagnement de leurs actions.

Ce plan d'action a vocation à être révisé en fonction des résultats de l'évaluation à mi-parcours du plan qui sera menée au second semestre 2020

Unanimité

Monsieur PUYOBRAU 52 **Programmation 2020 - crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville et dispositif exceptionnel été - Subventions - Adoption**
Délibération n° 2020-195

Comme chaque année depuis 2015, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier d'un montant de 500 000 €, dans le cadre d'un appel à projet, aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles, ainsi qu'une enveloppe de 45 000€ dédiée à la médiation dans les quartiers. En supplément de cet accompagnement récurrent et prévu au Contrat de ville, un dispositif exceptionnel spécial été d'un montant de 183 400 € est mis en œuvre en lien avec la crise sanitaire, afin de soutenir un programme d'actions en termes de sport, culture et loisirs. Cet effort de Bordeaux Métropole s'inscrit dans un partenariat avec l'État et les villes ainsi qu'avec les Conseils départemental et régional, et les bailleurs sociaux.

M. TOUZEAU est intervenu sur ce dossier.

Unanimité

Monsieur PUYOBRAU 53 **Groupement d'intérêt public Grands projets de villes (GIP-GPV) de la rive droite - Programme d'actions 2020 - Convention - Décision - Autorisation Délibération n° 2020-196**

Bordeaux Métropole soutient depuis 2016 la démarche économique territoriale baptisée « Rive droite : territoire entrepreneur » (phase de construction et d'amorçage) initiée à l'échelle des 4 villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont formant le Grand projet de ville de la rive droite (GPV). Le soutien de Bordeaux Métropole permet de financer les dépenses d'ingénierie ainsi que les prestations complémentaires pour la promotion de la démarche auprès du public.

Conformément au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par la structure le 8 juillet 2019, il est proposé d'accorder en 2020 une subvention de 25 000 € conformément à la demande. La participation de Bordeaux Métropole au titre du développement économique en 2020 représente 2,7 % du budget prévisionnel de 919 920 €.

Unanimité

Madame DE FRANÇOIS 54 **Délégation de service public de transports urbains - Arrêté des comptes provisoire 2019 - Approbation Délibération n° 2020-197**

Le présent rapport a pour objet de présenter et d'adopter les résultats financiers de l'activité du réseau et de ses services pour l'année 2019, à titre provisoire, compte tenu de la commission de conciliation entre le délégant et le délégataire, en cours, sur des éléments impactant les données du présent arrêté des comptes.

Au titre de l'ensemble des éléments de correction et d'ajustements ainsi que des pénalités et intéressements appliqués conformément aux dispositions contractuelles, il résulte pour l'exercice 2019 un montant total à régulariser de 12 776 642 €.

MM. BOBET et ESCOTS sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

**Madame KISS
55**

**Pessac - Projet Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny entre la rue du Petit Gazinet et la rue de Lesticaire : Liaison douce cyclable du ' Pacha ' à Toctoucau - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-198**

Conformément à la fiche action C043180108 du contrat de codéveloppement 2018-2020, la ville de Pessac et Bordeaux Métropole envisagent la création d'un cheminement doux (piétons, cyclistes) sur l'accotement nord de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny sur la commune de Pessac afin de sécuriser ces modes de déplacements.

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettra, après une phase de négociation amiable, d'acquérir le foncier nécessaire par voie d'expropriation.

A cet effet, Bordeaux Métropole est appelé à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Gironde, l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP.

L'enquête parcellaire ne sera présentée que lorsque les emprises seront établies précisément à la suite de l'arrêté de DUP.

Unanimité

**Monsieur
PAPADATO
56**

**Ambarès- et- Lagrave - Engagement d'achats de terres situées en zonage naturelle pour un projet de restauration et de renforcement d'une continuité écologique, paysagère et hydraulique - Décision - Autorisation
Délibération n° 2020-199**

L'acquisition des parcelles CD124, CD122, CD43, CD44, CD46 et CD 111 situées à Ambarès-et-Lagrave, pour un montant de 121 038 euros, est souhaitée par la direction de la Nature de Bordeaux Métropole car ces dernières ont vocation à contribuer à la protection et au renforcement d'une continuité écologique environnementale, paysagère et hydraulique indispensable à ce secteur de la rive droite. En effet, cette acquisition permet à la fois de conforter la création d'un parc ouvert au public, offrant la possibilité de gérer de façon pérenne un espace naturel à vocation environnementale et hydraulique, ainsi que d'envisager la mise en œuvre d'un site naturel de compensation pour les projets d'aménagement menés à proximité.

MM. SUBRENAT et GUENDEZ sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité

La Secrétaire de séance

Mme BOST